

# 71st Session of the General Assembly Fifth Committee

Statement on behalf of the Member States of the European Union

By

# Mr. Jan De Preter

Counsellor at the European Union Delegation to the United Nations

149. Administrative and budgetary aspects of financing UN PKOs: SEA

**New York** 

**9 December 2016** 

- As delivered -

### Madam Chair,

I have the honour to speak on behalf of the Member States of the European Union.

The Candidate Countries Turkey, the former Yugoslav Republic of Macedonia\*, Montenegro\*, Serbia\* and Albania\*, the country of the Stabilisation and Association Process and potential candidate Bosnia and Herzegovina, as well as Ukraine, the Republic of Moldova, Armenia and Georgia, align themselves with this statement.

#### Madam Chair.

I would like to thank Mr. Victor Kisob, Officer-in-Charge, Office of Human Resources Management, for introducing the Secretary General's reports on Combating sexual exploitation and abuse. I would also like to thank Mr. Babou Sene, Vice-Chair of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions, for introducing the report of the Advisory Committee.

The EU Member States attach great importance to peacekeeping - a core task of the Organisation and its flagship activity in extremely challenging and often violent environments around the world. The protection of civilians is at the centre of peacekeeping, and any act perpetrated against those most vulnerable is intolerable.

EU Member States have consistently expressed their principled position on the policy of zerotolerance and therefore the approach of zero-impunity for all civilian, military and police personnel in UN and other international peace operations, as advocated by the Secretary-General.

We strongly support the Secretary-General's determined leadership in dealing with this difficult challenge and we share the aim of creating greater transparency and accountability at all levels. We welcome the Secretary-General's continued efforts at implementing his policy of zero tolerance on sexual exploitation and abuse, in particular the wide-ranging proposals on prevention, enforcement and remedial action, including support to victims. We hope/expect the new SG will continue to give this issue the attention it needs.

In this context we welcome the report of the special coordinator and we express support to her Office, and others across the Secretariat who work on this issue. Some progress has been made regarding the harmonization of the response to allegations of sexual exploitation and abuse, seeking greater system-wide coherence and we note with satisfaction the emphasis on training and on prevention actions.

In the meantime there is still a need for greater harmonization of, and structure to the UN response to SEA allegations. We must strengthen the system, especially regarding three main priorities: 1) the assessment of the allegations before transmission to the involved Member States, 2) how the Secretariat communicates about allegations and 3) the process for sharing information with the concerned Members States.

<sup>\*</sup> The former Yugoslav Republic of Macedonia, Montenegro, Serbia and Albania continue to be part of the Stabilisation and Association Process.

While the responsibility for prosecution of and sanctions for these crimes rests with the Member States of the troops, police or civilians involved, we have to work together to strengthen our efforts to prevent sexual exploitation and abuse, to investigate credible allegations and take disciplinary action in a timely fashion and to ensure accessible and coherent reporting mechanisms and support for the victims. We also advocate an enhanced coordination and collaboration across the United Nations system in this regard.

### Madam Chair,

Security Council resolution 2272 (2016), was a welcome step towards a UN-wide approach to put an end to sexual exploitation and abuse and ensuring that those who commit such crimes are held accountable.

General Assembly resolution 70/286 on peacekeeping cross-cutting issues addresses this issue in a comprehensive and transparent way and provides for the necessary tools to effectively enforce a zero tolerance policy and represents another major step forward in the fight against sexual exploitation and abuse. We are satisfied that in June 2016 the General Assembly agreed to strengthen the Conduct and Discipline Unit at the Department of Field Support. We also believe that the conduct and discipline capacity of individual missions should be further strengthened where needed.

Training is a critical part of ensuring peacekeepers has the ability to implementing peacekeeping mandates. The EU Members States underline the importance of the UN personnel meeting the highest standards of behaviour. It is essential that the training of all peacekeeping personnel includes pre-deployment and in-mission training on human rights, sexual and gender-based violence, preventing and addressing sexual exploitation and abuse, and protection of civilians especially children.

We have to be committed in the long term: in getting better trained peacekeeping personnel into the system, in making sure that allegations are duly investigated, justice is served by the countries who contributed the personnel, and in providing victims with the assistance they require.

There is nothing more damning to crisis management and peacekeeping than when those whose role it is to advise, mentor, train, and protect commit abuses themselves. As we all know, misconduct and abuse destroy lives, undermine the legitimacy of international peacekeeping and the trust of local populations in the UN. We all need to step up our joint efforts and leadership as a priority.

Thank you, Madam Chair.



# 71ème Session de l'Assemblée générale des Nations unies Cinquième comité

Déclaration au nom des États Membres de l'Union Européenne

Par

# M. Jan De Preter

Conseiller à la Délégation de l'Union Européenne auprès des Nations Unies

Point 149. Aspects administratifs et budgétaires de financement des OMP de l'ONU: EAS

New York

9 décembre 2016

— Tel que livré —

### Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Union européenne.

La Turquie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine\*, le Monténégro\*, la Serbie\* et l'Albanie\*, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, l'Arménie et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

### Madame la Présidente.

Je tiens à remercier M. Victor Kisob, directeur en charge du Département des ressources humaines, pour l'introduction des rapports du Secrétaire général relatifs à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Je tiens également à remercier M. Babou Sene, vice-président du comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires, pour l'introduction de ce rapport du comité consultatif.

Les États membres de l'UE attachent une grande importance au maintien de la paix — l'une des missions essentielles de l'organisation et de ses activités phare dans des environnements extrêmement difficiles et souvent violents à travers le monde. La protection des civils est au centre des opérations de maintien de la paix, et tout acte commis contre les personnes les plus vulnérables est intolérable.

Les États membres de l'UE ont invariablement exprimé leur position de principe sur la politique de tolérance zéro et donc l'approche d'impunité zéro pour toutes les actions civiles, militaires et forces de police dans des opérations de maintien de la paix des Nations unies et d'autres organisations internationales, telle que celle préconisée par le Secrétaire général.

Nous soutenons fermement le Secrétaire général dans sa détermination à jouer un rôle moteur pour faire face à ce défi difficile et nous partageons le souci d'établir une plus grande transparence et obligation de rendre des comptes à tous les niveaux. Nous saluons les efforts incessants déployés par le Secrétaire général pour mettre en œuvre sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, en particulier les propositions globales en matière de prévention, de répression et les mesures correctives, y compris le soutien aux victimes. Nous sommes convaincus que le Secrétaire général désigné continuera de donner à cette question toute l'attention nécessaire.

Dans ce contexte, nous saluons le rapport du coordinateur spécial et nous exprimons notre soutien à son bureau, ainsi qu'aux membres du Secrétariat qui travaillent sur cette question. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'harmonisation de la réponse aux accusations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, en recherchant une plus grande cohérence du système et nous notons avec satisfaction l'accent sur la formation et sur les actions de prévention.

2

.

<sup>\*</sup>L'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

Dans le même temps, il est encore nécessaire de mieux harmoniser et de structurer la réponse de l'ONU aux allégations d'exploitation et d'abus sexuels. Nous devons de renforcer le système, notamment en ce qui concerne trois grandes priorités: l'évaluation des allégations avant leur transmission aux États membres concernés, la manière par laquelle le Secrétariat communique en ce qui concerne les allégations et le processus de partage d'informations avec les États membres concernés.

Si la responsabilité de traduire en justice et de prendre des sanctions pour ces crimes incombe aux États membres dont dépendent les troupes, les civils ou les policiers concernés, nous devons travailler ensemble pour renforcer nos efforts visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, à enquêter sur les allégations crédibles et prendre des mesures disciplinaires en temps utile et cohérente pour assurer l'accessibilité de services et de structures de soumission de rapports ainsi qu'en apportant un soutien aux victimes. Nous plaidons également en faveur d'un renforcement de la coordination et de la collaboration au sein du système des Nations unies dans ce domaine.

### Madame la Présidente,

La résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité était une mesure positive sur la voie d'une approche des Nations unies pour mettre fin à l'exploitation sexuelle et les abus et pour faire en sorte que ceux qui commettent de tels crimes aient à répondre de leurs actes.

La résolution 70/286 de l'Assemblée générale sur les questions transversales du maintien de la paix, aborde cette question de manière intégrale et transparente et prévoit les outils nécessaires pour appliquer efficacement une politique de tolérance zéro et représente une nouvelle avancée majeure dans la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Nous sommes convaincus qu'en juin 2016, l'Assemblée générale a décidé de renforcer l'unité de conduite et de discipline du département d'appui aux missions. Nous estimons également que la capacité de conduite et de discipline des missions individuelles devrait être encore renforcée, lorsque nécessaire.

La formation est essentielle pour s'assurer que les soldats de la paix ont la capacité de mettre en œuvre les mandats de maintien de la paix. Les États membres de l'Union européenne soulignent l'importance d'un personnel des Nations unies répondant aux normes les plus rigoureuses en matière de comportement. Il est essentiel que la formation de tout le personnel des opérations de maintien de la paix comprenne une formation avant le déploiement et au cours de la mission portant sur les droits de l'homme, la violence sexuelle et fondée sur le genre, la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et la protection des civils, en particulier les enfants.

Nous devons nous engager à long terme: à faire en sorte que le personnel des opérations de maintien de la paix soit mieux formé dans le système, en veillant à ce que les allégations soient dûment étudiées, à ce que la justice soit rendue par les pays qui ont fourni le personnel, et à donner aux victimes l'assistance dont elles ont besoin.

Il n'y a rien de plus nuisible en matière de gestion de crises et de maintien de la paix, que lorsque ceux dont le rôle consiste à conseiller, guider, former et protéger commettent des abus eux-

mêmes. Comme nous le savons tous, les actes de mauvaise conduite et les abus détruisent des vies, sapent la légitimité des opérations du maintien de la paix international et la confiance des populations locales aux Nations Unies. Nous devons tous renforcer nos efforts conjoints et notre leadership en priorité.

Je vous remercie, Madame la Présidente.